

2010

La stratégie française pour l'égalité femme-homme



Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

Pourquoi l'égalité femme-homme (EFH) est une priorité

En matière d'égalité entre les femmes et les hommes, la neutralité n'existe pas

Toutes les politiques économiques et de développement affectent les rapports d'égalité femme-homme (EFH) : elles peuvent soit réduire les inégalités entre les sexes, soit les maintenir, soit les aggraver.

S'enfermer dans un contexte socio-économique qui favorise les inégalités revient à condamner les pays à l'échec, 50 % de ses forces vives étant ainsi laissées de côté.

Les disparités entre les sexes ne sont pas le fruit du hasard

● Le labeur invisible des femmes compense les insuffisances des dépenses publiques (éducation, santé, infrastructures). Il crée et fortifie les liens sociaux indispensables, mais n'est pas reconnu ni valorisé dans les PNB nationaux.

● Les inégalités subsistent et se nourrissent des pouvoirs existants et principalement des patriarcats, qu'ils soient d'origine religieuse, culturelle ou issus des modèles économiques dominants. Elles deviennent donc une composante structurelle des sociétés, difficile à abolir ou même à réduire.

● Ces inégalités constituent un marché : le trafic des êtres humains, les mariages forcés, les bas salaires, l'exploitation de main-d'œuvre à bon marché sont autant de sources majeures d'enrichissement au détriment des femmes. Ces trafics sont au cœur des mécanismes de corruption et de violences sociales incompatibles avec la mise en place de gouvernances efficaces des États.

Comment dans ces conditions, réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) concernant directement les femmes sans modifier les rapports de pouvoir entre les sexes ?

De nombreuses études montrent que la prise en compte de l'EFH favorise...

- la croissance économique en général et particulièrement dans les secteurs où les femmes sont bien représentées ;
- la souveraineté alimentaire ;
- la bonne gestion des conflits ;
- la gestion environnementale et le développement humain durable ;
- la bonne gouvernance et la démocratie ;
- le maintien des systèmes sociaux, intra et extrafamiliaux ;
- la mixité engendre mécaniquement des enrichissements, politiques et économiques, des sociétés.



Tisseuse (Laos) © IRD



Le diagnostic

Sans l'implication et la reconnaissance de l'apport des femmes à la société, le développement ne se produit pas

La situation qui prévaut aujourd'hui exclut de fait souvent les femmes des processus de développement (voir encadré ci-dessous)

L'égalité salariale n'existe dans aucun pays, et partout le chômage, la précarité, le travail non qualifié et à

temps partiel touchent en premier lieu les femmes. Malgré l'essor du microcrédit, les investissements consentis pour favoriser l'activité économique des femmes sont insuffisants (en moyenne 500 euros), de courte durée (six mois à un an) et à des taux prohibitifs (+ de 18% par an). Les prêts consentis aux hommes se font à des taux très inférieurs. Certaines études ont montré, par exemple, que si l'on donnait aux exploitantes agricoles du Kenya le même appui que celui dont bénéficient les hommes, le rendement de leurs terres serait supérieur de plus de 20%.

L'INÉGALITÉ EN CHIFFRES

- **En Europe**
Les femmes gagnent 15% de moins que les hommes pour chaque heure travaillée ;
- **En Afrique**
Les femmes n'occupent que 15% des emplois rémunérés et ne touchent que 10% des salaires versés.
Dans la zone subsaharienne, 60% des personnes vivant avec le VIH et 75% des 15-24 ans nouvellement séropositifs en Afrique sont des femmes.
- **Dans le monde**
Elles constituent 70% du 1,2 milliard de personnes qui vivent avec moins de 1 dollar par jour.
Elles effectuent 2/3 du nombre d'heures de travail produites dans le monde et produisent la moitié des aliments.
Elles ne perçoivent que 10% du revenu total, elles possèdent moins de 2% des terres.
Elles reçoivent moins de 5% des prêts bancaires.
Plus de 500 000 femmes meurent chaque année en cours de grossesse ou lors de l'accouchement. 55% des 72 millions d'enfants qui ne sont pas scolarisés dans le monde sont des filles.



Vente ambulante (Laos) © IRD/Michel Dukhan

Trop de filles

non scolarisées

En 2006, malgré une amélioration générale, les pays d'Afrique subsaharienne sont les plus éloignés de la parité dans l'accès à l'école primaire. Cet écart est encore plus visible dans l'enseignement secondaire (rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, *Vaincre l'inégalité, l'importance de la gouvernance*, 2009). Les coûts et conditions de scolarisation (latrines séparées), les conditions de sécurité notamment dans les transports, les mariages précoces, les violences sexuelles sont autant de facteurs qui expliquent la déscolarisation des filles à partir de la puberté.

LE PROJET ASMADE/ASTER

Le projet ASMADE/ASTER de Ouagadougou soutient des femmes restauratrices de rue et transformatrices de céréales et se propose d'améliorer la qualité des produits, leur commercialisation et leur gestion. Il renforce les capacités des femmes à négocier avec les pouvoirs publics, à participer aux fédérations professionnelles représentatives et aux espaces politiques locaux, faisant ainsi progresser les droits des femmes et la reconnaissance de leur rôle économique. 100 000 euros ont été affectés à cette action.

Les migrantes

fragilisées

Les femmes représentent près de la moitié des migrants internationaux dans le monde, soit 95 millions.

Elles sont fortement représentées dans la main-d'œuvre mondialisée et « délocalisée » des zones franches. En 2005, 47% des 17 millions de migrants africains étaient des femmes – contre 43% en 1960 – cette augmentation étant particulièrement marquée dans les sous-régions de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest. Elles représentent 50% des migrants économiques et migrent souvent seules. Si les migrations constituent une opportunité pour certaines, la majorité ne jouit pas du respect de ses droits, notamment dans les secteurs de l'emploi.

Sur 40 millions de personnes actuellement réfugiées à la suite d'un conflit armé ou de violations massives des droits humains, 75% sont des femmes ou des enfants.



Restauratrice de rue [Burkina Faso] © IRD



Trop de violences

faites aux femmes

Dans le monde, une femme sur trois a été violée ou victime d'une forme de mauvais traitements au moins une fois dans sa vie.

Les formes traditionnelles de violence ne reculent que très lentement (mutilations sexuelles, mariages forcés, lapidations, crimes « d'honneur ») : on compte 136 millions de femmes victimes dans 40 pays. En France, alors qu'une femme meurt tous les deux jours des suites de violences conjugales, ces meurtres récurrents sont présentés comme l'addition de faits divers et non comme une déficience sociétale.

Sous-payer les femmes

est un mauvais calcul

La non-rémunération du travail des femmes en Afrique est évaluée à plus de 15 milliards de dollars. Le terme « CARE » représente le travail invisible des femmes (soin des enfants, ménages, etc.) qui compense les insuffisances des dépenses publiques (éducation, santé, infrastructures). La rémunération de ce que l'on nomme « CARE » aurait un effet stimulant pour les économies, permettant d'augmenter les PNB d'environ 20%. 40% du travail des femmes est rémunéré contre 80% pour les hommes. En Amérique latine, la fin de l'inégalité entre les sexes sur le marché du travail pourrait augmenter de 50% les salaires féminins et de 5% la production nationale moyenne.

LES PRINCIPAUX PARTENAIRES ET LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL FRANÇAIS

En France :

- l'Observatoire de la parité, placé auprès du Premier Ministre ;
- la Commission nationale consultative des droits de l'homme ;
- le ministère du Travail : Service des droits des femmes ;
- l'Agence française de développement (AFD) ;
- Coordination Sud ;
- les ONG ayant déjà intégré la dimension EFH dans leurs programmes et actions ;
- l'Association Genre en action ;
- des collectivités locales.

Au plan multilatéral :

- l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ;
- la Banque mondiale ;
- la Commission européenne ;
- l'Organisation des Nations unies ;
- l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) ;
- l'Organisation internationale du travail (OIT).

La plate-forme égalité femme-homme et développement réunit tous les acteurs français deux fois par an. Elle joue un rôle consultatif sur les orientations et le suivi de la politique française de coopération internationale et de développement.



Atelier « exploitation sexuelle et abus » (Soudan) © WFP-UN



Jour de vote à Thika (Kenya) 28 décembre 2007
© Nicolas Teindas

Les orientations stratégiques de la France

Objectifs poursuivis et indicateurs de l'action de la France

L'action de la France s'inscrit dans le cadre du Document d'orientation stratégique (DOS) validé par le CICID (Comité interministériel de la coopération internationale et du développement) de 2007, qui s'articule autour de deux objectifs :

- 1 permettre une meilleure efficacité, pertinence et durabilité des politiques et programmes de développement soutenus par l'intégration des questions d'égalité femme-homme et des rapports de pouvoir qui les conditionnent ;
- 2 entraîner des changements profonds et durables dans les relations entre les femmes et les hommes afin que les droits et les libertés fondamentales des deux sexes soient mieux respectés, et que le développement des pays en développement s'accélère.

Ces orientations doivent permettre d'améliorer la situation des femmes dans les trois secteurs de leur vie les plus déterminants :

- accès à un planning familial de qualité ;
- amélioration de l'autonomie financière et contribution au « mieux-être » par la dimension économique ;
- ouverture des portes de la vie publique et participation aux espaces de gouvernance en tant qu'actrices de développement.

Les actions qui en découlent peuvent cibler comme acteurs et bénéficiaires directs des femmes ou des hommes, et doivent impérativement contribuer à la réduction des inégalités entre eux. Ainsi, dans le champ de la lutte contre les violences, travailler avec les hommes, ou comprendre les mécanismes qui induisent la violence chez les hommes sont des axes d'action pertinents.

Faire progresser le cadre juridique

L'universalité des droits de l'homme nous impose de remédier dans les meilleurs délais à la situation qui est faite aux femmes.

Malgré le cadre juridique international, il existe toujours un décalage entre l'égalité formelle et l'égalité réelle, qui a des conséquences sur la vie des femmes. Les réserves émises par certains pays à la ratification de la CEDEF (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) en limitent grandement l'application au niveau national.

Si les cadres normatifs internationaux, régionaux et nationaux font de plus en plus référence à la nécessaire EFH, les droits des femmes sont parfois remis en cause au nom d'un certain relativisme culturel. Il est surtout nécessaire de rappeler que la Déclaration universelle des droits de l'homme doit être une composante essentielle des programmes, des budgets et des plans de lutte contre la pauvreté (PRSP).

L'adoption de la Déclaration de l'Union pour la Méditerranée (UPM) sur le renforcement du rôle des femmes (novembre 2009) et de la Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes, adoptée à New York dans le cadre de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), lors de la 54^e Commission sur le statut des femmes (mars 2010) sont de nouvelles avancées pour les droits des femmes.

S'appuyer sur les OMD

En 2000, la communauté internationale s'est fixée huit Objectifs du millénaire pour le développement, dont le 10^e anniversaire doit être célébré dans le cadre d'un sommet de chefs d'État, en marge de la 64^e Assemblée générale des Nations unies de septembre 2010.

Si les OMD étaient atteints, les femmes verraient leur situation s'améliorer de façon significative, étant les principales victimes du sous-développement qu'ils entendent réduire.

Ainsi, quatre des huit OMD concernent directement la situation des femmes :

- **objectif 1 (« réduire l'extrême pauvreté et la faim »)** : réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour ;
- **objectif 2 (« assurer l'éducation primaire pour tous »)** : d'ici à 2015, permettre à tous les enfants,



LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX, RÉGIONAUX ET NATIONAUX

1946	Commission des Nations unies sur la condition de la femme
1948	Déclaration universelle des droits de l'homme
1961	Pacte sur les droits économiques et sociaux
1975-1985	Décennie des Nations unies pour la femme
1979	Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)
1994	Conférence des Nations unies sur la population Plan d'action du Caire
1995	Conférence des Nations unies et Plan d'action de Pékin : Conférence mondiale (lutte pour l'égalité, le développement et la paix)
2000	Objectifs du millénaire (OMD 1, 2, 3, 5)
2005	Pékin +10 Assemblée générale des Nations unies sur les OMD
2008	Résolution 1829 du Conseil de sécurité des Nations unies
2009	Déclaration de l'UPM sur le renforcement du rôle des femmes dans la société Résolutions 1888 et 1889 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les violences dans les conflits
2010	Pékin + 15 / Déclaration de l'OIF sur les violences faites aux femmes

garçons et filles, d'achever un cycle complet d'études primaires (cinq ans) ;

- **objectif 3 (« promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes »)** : éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard ;
- **objectif 5 (« améliorer la santé maternelle »)** : réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

Actuellement, 300 millions de dollars sont consacrés à promouvoir l'autonomie des femmes, soit moins de 1% des programmes des Nations unies (environ 30 milliards/an). À titre de comparaison, près de 6 milliards sont consacrés annuellement aux enfants par le seul Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF). Selon la Banque mondiale, 80 milliards de dollars sont nécessaires sur cinq ans pour atteindre l'OMD 3 « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ».

Le taux de mortalité maternel a diminué de 1% par an entre 1999 et 2005, ce qui est loin des 5,5% par an nécessaires à l'atteinte de l'OMD 5. Selon le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), un investissement de 23 milliards par an est nécessaire pour permettre aux femmes d'éviter les grossesses non désirées (2005). D'ores et déjà, le G8 a fait de la réduction de la mortalité maternelle et de l'accès à la santé reproductive une de ses priorités en 2010.

Une approche **sociétale**

L'aide au développement doit investir davantage dans la promotion de l'égalité femme-homme.

Les rapports d'EFH varient selon les cultures, entre groupes sociaux, au sein d'une même culture et peuvent se combiner avec les paramètres tels que la classe sociale, la religion, l'âge ou le statut politique des femmes dans les pays considérés. Des facteurs internes et externes les modifient en permanence : éducation, technologies, politiques économiques, marché du travail, conflits armés, crises alimentaires, nature de la société, et son interférence avec le fait religieux.



L'accès à la santé en Georgie © MAEE/F. de la Mure

Au-delà de l'implication des femmes dans les programmes de développement, il est nécessaire d'intervenir sur les rapports sociaux entre les sexes. L'EFH se réfère à la construction et à la répartition des rôles sociaux féminin et masculin, et ceux-ci se caractérisent souvent par des inégalités au détriment des femmes.

Contrairement au sexe biologique, cette construction sociale des rapports femme-homme évolue dans le temps et l'espace. Elle fait l'objet d'une éducation et peut se traduire dans des normes juridiques : dans l'assignation des femmes à la sphère privée et l'accès privilégié des hommes à l'espace public, dans les codes de la famille conférant des droits et des devoirs différents selon le sexe. Les femmes sont ainsi victimes de stéréotypes les privant d'accéder à certaines fonctions ou attributions (activité/passivité, force/faiblesse).

L'EFH doit donc se traduire par une grille d'analyse sociologique et des outils pratiques et efficaces, des programmes spécifiques et une prise en compte systématique de cette dimension dans tous les programmes de développement.

Le plan d'action pour 2009-2011

En décembre 2008, M. Alain Joyandet a lancé un plan d'action en faveur de l'EFH pour la période 2009-2011, dont l'objectif est de favoriser une meilleure intégration de l'égalité femme-homme dans les actions d'aide au développement de la France.

À ce jour, 30 millions d'euros ont été engagés :

- 21 millions mis en œuvre par l'Agence française de développement ;
- 6 millions mis en œuvre par 30 ambassades dans le cadre des Fonds sociaux de développement ;
- 3 millions mis en œuvre par l'administration centrale via le Fonds de solidarité prioritaire mobilisateur « Genre et développement économique : femmes actrices du développement ».

Le dispositif institutionnel français s'appuie sur :

- la Direction générale de la mondialisation, en son sein, la Direction des biens publics mondiaux, qui traite notamment des questions d'EFH ;
- le Pôle économique et financier

du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi qui suit l'aide publique au développement à la Banque mondiale ;

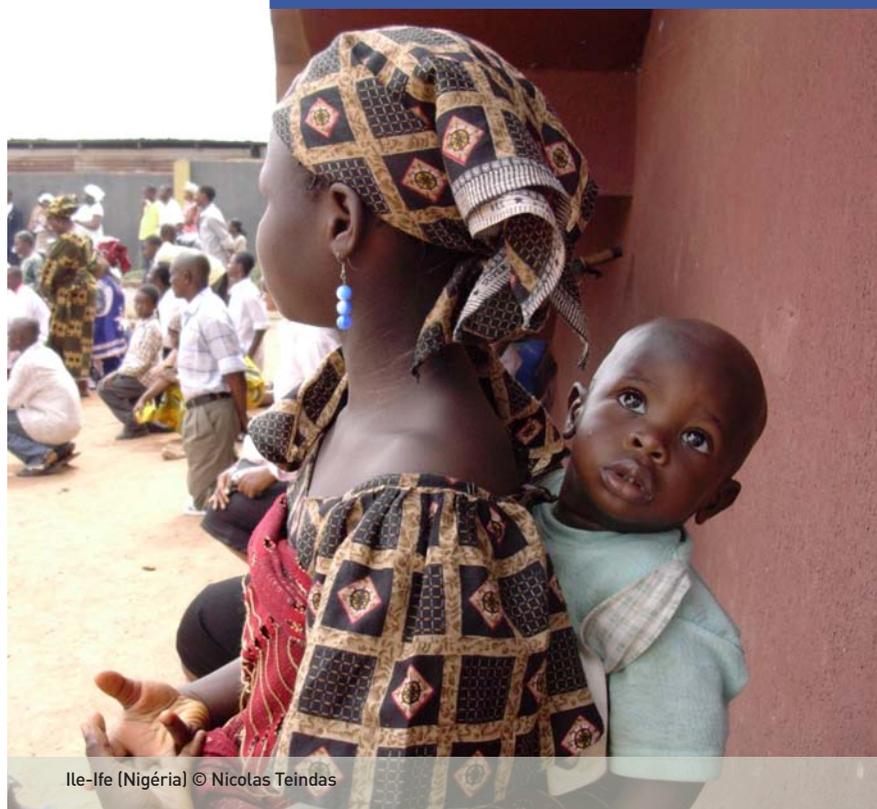
- l'AFD en charge de la mise en œuvre, bilatérale ou multilatérale.

UN ÉGAL ACCÈS À L'ÉDUCATION POUR TOUS

L'approche EFH revient à rééquilibrer de façon volontariste les rapports sociaux de sexes, y compris au plan budgétaire. En effet, si des crédits supplémentaires sont nécessaires en matière d'éducation et de santé, il est aussi important de veiller à ce que l'emploi des fonds soit équitable.

Par exemple, un système éducatif favorable à la scolarisation des filles doit comporter :

- des équipements tels que des latrines séparées de façon à permettre aux jeunes filles de prolonger leur scolarité ;
- des cantines scolaires ;
- des programmes et les livres scolaires adaptés ;
- des sensibilisations au planning familial ;
- des plans de lutte contre les violences à l'école ;
- l'implication des parents et des communautés.



Ile-Ife (Nigéria) © Nicolas Teindas



DEUX EXEMPLES DE FONDS DE SOLIDARITÉ PRIORITAIRE (FSP)

Genre et développement économique

Doté de 3 millions d'euros, ce Fonds de solidarité prioritaire intervient dans trois domaines :

- le soutien à des projets économiques porteurs ;
- le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des femmes et des organisations de femmes ;
- le soutien au plaidoyer en faveur d'une plus grande participation des femmes aux espaces de gouvernance et d'une meilleure prise en compte du genre dans les politiques de lutte contre la pauvreté.

14 ONG françaises mènent 11 projets dans 7 pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Togo), dans deux secteurs économiques porteurs :

- la transformation alimentaire ;
- l'artisanat et le petit commerce.

Volontarisme en Afrique de l'Ouest

Le Fonds de solidarité prioritaire « Genre et développement économique » en Afrique de l'Ouest, lancé en octobre 2009 par Alain Joyandet, secrétaire d'État à la Coopération et la Francophonie, a pour objectif de favoriser l'autonomisation personnelle, économique et décisionnelle de femmes formatrices et entrepreneurs d'Afrique de l'Ouest. L'intégration d'une approche EFH a mis en lumière que les femmes :

- travaillent en moyenne 17 heures par jour contre 10 heures pour les hommes ;
- ont moins accès aux ressources et aux terres ;
- sont sous-représentées dans les instances professionnelles. Des activités de formation et de plaidoyer sont menées en partenariat avec les hommes pour réduire ces inégalités, afin que les femmes soient pleinement reconnues comme actrices du développement.



Vendeuse de mangues sur le marché d'Osobgo (Nigeria)
© Nicolas Teindas

Les actions en cours

- 1 Utilisation des « marqueurs genre » de l'OCDE dans la Déclaration d'aide publique au développement de la France ;
- 2 Élaboration du bilan de l'action de la France par le biais d'indicateurs permettant d'évaluer le niveau d'intégration transversale de l'égalité. Ces indicateurs s'appliqueront également aux actions de l'AFD, avec pour objectif de disposer de données chiffrées précises pour la prochaine « revue par les pairs » du Comité d'aide au développement de l'OCDE ;
- 3 Suivi et renouvellement des actions entreprises sur les crédits des Fonds sociaux de développement (FSD) du MAEE pour élaborer une analyse des politiques actuelles ;
- 4 Structuration et promotion des positions françaises dans les différentes enceintes internationales relatives à l'EFH ;
- 5 Suivi de la mise en œuvre et capitalisation du FSP « Genre et économie : femmes actrices du développement » en tant que programme pilote ;
- 6 Approfondissement et élargissement des partenariats et des thématiques de travail avec les ONG et les fondations ;
- 7 Généralisation de la nomination de correspondants « égalité femme-homme » dans les ambassades et mise en place d'un cadre de concertation ;

- 8 Élaboration, en concertation avec l'ensemble des acteurs, de méthodologies et d'indicateurs sur la base des modèles déjà existants et utilisés au niveau de l'Europe, ou reconnus par les Nations unies ;
- 9 Organisation de formations spécifiques pour les agents du MAEE et de l'AFD et diffusion des « bonnes pratiques », y compris par des publications académiques ou portant sur les acquis et enseignements du FSP.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PAR LE FSD

Au Bénin, l'ONG Action Plus a monté deux ateliers de formation afin de soustraire des jeunes filles à risque de mariages forcés ou de traite des êtres humains. Avec un budget de 38 904 euros, ce projet permet aux jeunes filles d'apprendre un métier.

Au Burkina Faso, un fonds de microcrédit de 225 037 euros a été créé à la Mutualité femme et développement pour aider des femmes ayant un accès limité aux mécanismes de crédit. Ce fonds a bénéficié à de nombreux groupements de femmes en zone rurale.

En Côte d'Ivoire, l'ONG Douze Roses pèlerines gère un projet visant à promouvoir les femmes comme de véritables entrepreneures agricoles. Avec un budget de 65 467 €, ce projet a bénéficié à 150 femmes.



Visite d'un atelier de réinsertion de femmes victimes de violences liées aux conflits (Goma, RDC) © MAEE/F. de la Mure



LES ENGAGEMENTS DE LA FRANCE POUR L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME

- ① Placer la réduction des inégalités entre les sexes au cœur du dialogue politique : il s'agit de mener ou d'encourager un plaidoyer politique fort en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de la défense des droits universels, dans les instances bilatérales et multilatérales ;
- ② Garantir la transversalité de l'approche égalité femme-homme dans toutes les politiques, les champs d'intervention et les instruments de la coopération française qui fondent sa pertinence. Cela implique principalement :
 - d'inscrire l'égalité des femmes et des hommes dans les objectifs de notre coopération ;
 - de mener des diagnostics sociologiques et des études d'impact sexospécifiques en amont des programmes ;
 - d'utiliser des outils et mécanismes de coopération qui intègrent l'approche égalité femme-homme, y compris au niveau des évaluations et bilans.



École primaire en Afghanistan © WFP-UN/Fardin Waczi

Direction générale de la mondialisation,
du développement et des partenariats

Direction des biens publics mondiaux



Philippe Thiebaud,
*Directeur des biens
publics mondiaux*



Philippe Lacoste,
*Directeur adjoint
des biens publics mondiaux*

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères et européennes

Les missions du ministère des Affaires étrangères et européennes sont :

- la synthèse et la mise en perspective de l'information sur l'évolution de la conjoncture internationale ainsi que la préparation des décisions de politique étrangère des autorités françaises ;
- la conception de la politique extérieure de la France ;
- la coordination des relations internationales de la France ;
- la protection des intérêts français à l'étranger et l'assistance aux ressortissants français hors du territoire.

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM), créée en avril 2009 dans le cadre de la réorganisation du MAEE, permet à la diplomatie française de mieux anticiper, identifier et répondre aux défis de la mondialisation.

Confronté à des enjeux globaux qui ont un impact direct sur la vie de nos concitoyens, ainsi qu'à une multiplication des acteurs, le MAEE entend avec la DGM mettre l'accent sur le nécessaire traitement de ces enjeux planétaires, convaincu que chacune des grandes questions économiques, culturelles et sociétales appelle une action collective avec davantage d'ouverture et de partenariats, d'anticipation, de coordination interministérielle, de réactivité, d'interdisciplinarité et une approche résolument européenne.



Direction de la communication et du porte-parolat

www.diplomatie.gouv.fr